

Maisons-Alfort, le 25/05/2022

Conclusions de l'évaluation

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides INSECTOSEC BPF BIOFA
à base de dioxyde de silice Kieselguhr,
de la société BIOFA GMBH

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides INSECTOSEC BPF BIOFA de la société BIOFA GMBH dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA à base de 7,2 à 100 % de dioxyde de silicium¹ sont des types de produit 18² destinés à la lutte contre les insectes rampants (incluant les blattes germaniques, les blattes orientales et les fourmis noires des jardins), les poux rouges des volailles et les punaises de lit. Les produits biocides sont sous forme de poudre (Méta RCP 1), de poudre mouillable (Méta RCP 2 & 6), d'aérosol (Méta RCP 3), de liquide (Méta RCP 4), et de ruban adhésif prêt à l'emploi (Méta RCP 5), appliqués à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation de la famille de produits préparé par la Belgique, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012³.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ Règlement d'exécution (UE) 2017/794 De La Commission du 10 mai 2017 approuvant le dioxyde de silicium/kieselguhr en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produit 18.

² TP18 : insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes.

³ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les produits biocides de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA ont été évalués par la Belgique. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation de la famille de produits et d'un résumé des caractéristiques des produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques des produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁴.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation de la famille de produits des autorités belges et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques des produits (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits INSECTOSEC BPF BIOFA ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits INSECTOSEC BPF BIOFA est efficace contre les insectes rampants, incluant les blattes germaniques *Blattella germanica* (adultes et nymphes) et les blattes orientales *Blatta orientalis* (adultes et nymphes), les fourmis noires des jardins *Lasius niger*, les poux rouges des volailles *Dermanyssus gallinae* (adultes et nymphes) et les punaises de lit *Cimex lectularius* (nymphes et adultes), lorsqu'ils sont appliqués dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

En l'absence d'essais simulant une application dans des fissures et crevasses, l'efficacité pour ce mode d'application n'a pas été démontrée contre les fourmis et les poux rouges des volailles, pour les produits du méta RCP1.

En l'absence d'essais simulant une application barrière, l'efficacité pour ce mode d'application n'a pas été démontrée contre les poux rouges des volailles, pour les produits du méta RCP1.

L'efficacité contre les poux rouges des volailles n'a pas été démontrée à la dose revendiquée pour les produits du méta RCP2.

L'efficacité contre les fourmis et les poux rouges des volailles n'a pas été démontrée à la dose revendiquée pour les produits du méta RCP3.

L'efficacité contre les insectes rampants n'a pas été démontrée à la dose revendiquée pour les produits du méta RCP4.

RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté dans la littérature scientifique pour la substance active dioxyde de silicium.

En cas d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), le détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

1 co-formulant, l'isopropanol, contenu dans les produits du Méta RCP 3 de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA a été identifié comme substance préoccupante pour la santé humaine et pour l'environnement.

⁴ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Usages professionnels :

L'estimation des expositions liées à l'utilisation des produits de la famille INSECTOSEC BIOFA pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEC⁵ (inhalation) de la substance active dioxyde de silicium et inférieure à l'AEL⁶ de la substance préoccupante propane-2-ol du méta RCP3, pour les utilisateurs professionnels, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ces estimations permettent de conclure sur la conformité des usages dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Pour le traitement en barrière contre les insectes rampants pour les produits du méta RCP1, l'estimation des expositions liées à l'utilisation des produits de la famille INSECTOSEC BIOFA, est supérieure à l'AEC (inhalation) de la substance active dioxyde de silicium. Cet usage est non conforme.

Usages non professionnels :

L'estimation des expositions liées à l'utilisation des produits de la famille INSECTOSEC BIOFA pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEC (inhalation) de la substance active dioxyde de silicium, pour les utilisateurs non-professionnels, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ces estimations permettent de conclure sur la conformité des usages dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Pour le traitement pour la pulvérisation contre les insectes rampants pour les produits du méta RCP3, l'estimation des expositions liées à l'utilisation des produits de la famille INSECTOSEC BIOFA, est supérieure à l'AEC (inhalation) de la substance active dioxyde de silicium. Cet usage est non conforme.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit INSECTOSEC BPF BIOFA, aucune contamination de l'alimentation n'est attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'est pas pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement ; l'évaluation du risque lié à la substance préoccupante isopropanol contenue dans le méta RCP 3 n'a pas été considérée pertinente.

Concernant l'utilisation du produit INSECTOSEC BPF BIOFA en intérieur et en extérieur, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Ainsi ces usages sont conformes.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits INSECTOSEC BPF BIOFA est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits de l'EMR.

⁵ AEC : (Acceptable Exposure Concentration ou concentration acceptable d'exposition) concentration maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement par inhalation, sans effet dangereux pour sa santé.

⁶ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit INSECTOSEC BPF BIOFA :

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Méta RCP 1	Insectes rampants Incluant fourmis Pou rouge des volailles – <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	Insectes rampants incluant les fourmis : 10 g/m ² Poux rouges des volailles : 10 g/m ² (traitement préventif) et 50 g/m ² (traitement curatif)	Professionnels et non Professionnels Intérieur Traitement par poudrage en pulvérisation sur les surfaces et dans les fissures et crevasses.	Non conforme : efficacité non démontrée dans les conditions revendiquées
	Insectes rampants Blatte germanique - <i>Blatella germanica</i> (adultes et nymphes) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)	Insectes rampants : 7 g/m ²	Professionnels et non Professionnels Intérieur Traitement par poudrage en pulvérisation sur les surfaces et dans les fissures et crevasses.	Conforme
	Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière) Pou rouge des volailles – <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	Fourmis : 7 g/m ² Poux rouges des volailles: 50 g/m ² (traitement préventif et curatif)	Professionnels et non Professionnels Intérieur Traitement par poudrage en pulvérisation sur les surfaces	
	Insectes rampants Incluant fourmis Pou rouge des volailles – <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	Traitement en barrière : 7 g/m, largeur de la barrière 1 – 5 cm	Professionnels Intérieur Traitement par poudrage par versement en barrière	Non conforme : - risque pour la santé humaine - efficacité non démontrée contre les poux rouges des volailles
	Insectes rampants Blatte germanique - <i>Blatella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe) Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrières)	Traitement en barrière : 7 g/m, largeur de la barrière 1 – 3 cm	Non professionnels Intérieur Traitement par poudrage par versement en barrière	Conforme
	Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)	Traitement des nids par poudrage : 5 g / nid	Professionnels et non professionnels	Conforme

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
		Traitement en barrière : 7 g / m - largeur de la barrière 1 – 3 cm	Intérieur et extérieur Traitement par poudrage à l'entrée et autour des nids, et sur les chemins des fourmis. Traitement en barrière sur les chemins des fourmis	
Méta RCP 2	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	13% p/p	Professionnels Intérieur	Non conforme : efficacité non démontrée à la dose revendiquée
		50 - 52 g/m ² (250 – 260 mL de produit dilué à 16% / m ²).	Traitement par pulvérisation liquide sur les surfaces et dans les fissures et crevasses	Conforme
Méta RCP 3	Insectes rampants Incluant fourmis Pou rouge des volailles – <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	Prêt à l'emploi 150 mL (7 g/m ²)	Professionnels et non professionnels Intérieur Traitement par pulvérisation aérosol	Non conforme : - Efficacité non démontrée contre les fourmis et les poux rouges des volailles à la dose revendiquée - Risque pour la santé humaine pour les non-professionnels
	Insectes rampants Blatte germanique - <i>Blatella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)	Prêt à l'emploi 150 mL (environ 9 -10 g/m ²)	Professionnels Intérieur Traitement par pulvérisation aérosol sur les petites surfaces et dans les fissures et crevasses	Conforme
Méta RCP 4	Insectes rampants Pou rouge des volailles – <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	Prêt à l'emploi 50 mL/m ²	Professionnels et non professionnels Intérieur Traitement par pulvérisation liquide	Non conforme : Efficacité non démontrée contre les insectes rampants
	Pou rouge des volaille - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	Prêt à l'emploi 250 mL/m ²	Professionnels et non professionnels Intérieur Traitement par pulvérisation liquide sur les surfaces	Conforme
Méta RCP 5	Punaise de lit - <i>Cimex lectularius</i> (adulte et nymphe)	Prêt à l'emploi	Professionnels et non professionnels Intérieur Ruban adhésif	Conforme

Méta RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Méta RCP 6	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)	50 g/m ² (250 mL de produit dilué à 16%/m ²)	Professionnels Intérieur Traitement par pulvérisation liquide sur les surfaces et dans les fissures et crevasses	Conforme

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	INSECTOSEC BPF BIOFA
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	18
------------------	----

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Biofa GmbH
	Adresse	BIO-FARMING-SYSTEMS Rudolf-Diesel-Str. 2 D-72525 Münsingen Allemagne
Numéro de demande	BC-JG044492-46	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Biofa AG
Adresse du fabricant	Rudolf-Diesel-Str. 2, 72525 Münsingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Biofa GmbH, Rudolf-Diesel-Straße 2, 72525 Münsingen, Allemagne FormiChem, Anna-von-Philipp-Str. B33, 86633 Neuburg a.d. Donau Allemagne 1 Narvik Road Sutton fields Ind. Est. Hull HU7 0AB Royaume-Uni AEROSOL SERVICE GmbH Helmstedter Str. 58 c 38126 Braunschweig

	<p>Allemagne</p> <p>AEROLUB BP67, Za du Moulin d'Angean Rue Paul Journée 60240 Chaumont en Vexin France</p>
--	---

Nom du fabricant	THESEO Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kolpingstrasse 4, 49835 Wietmarschen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	FormiChem GmbH, Anna-von-Philipp-Straße 33 B, 86633 Neuburg an der Donau Allemagne

Nom du fabricant	Nattaro Labs AB
Adresse du fabricant	Medicon Village, SE- 223 81 Lund Suède
Emplacement des sites de fabrication	Nolato Lövepac AB, Ringvägen 5, SE-286 73 Skånes Fagerhult Suède

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dioxyde de silicium (dioxyde de silicium/kieselguhr)
Nom du fabricant	Biofa GmgH
Adresse du fabricant	Rudolf-Diesel-Str. 2, 72525 Münsingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Mine à ciel ouvert dans la province de Guancaste, Costa Rica

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	100
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	0	29,9

2.2. Type de formulation

<p>DP – Poudre pour poudrage (Méta RCP 1)</p> <p>WP – Poudre mouillable (Méta RCP 2 & 6)</p> <p>AE – Aérosol (Méta RCP 3)</p> <p>AL – Autre liquide (Méta RCP 4)</p> <p>XX – Autre (Méta RCP 5)</p>

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Méta RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

2.2. Types de formulations

DP - Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette* P102 : Tenir hors de portée des enfants* P103 : Lire l'étiquette avant utilisation* P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 –Poudrage par pulvérisation sur les surfaces contre les insectes rampants et les poux rouges des volailles

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe) Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière) Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur dans les poulaillers, dans les zones industrielles et collectivités et dans les maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage en pulvérisation sur les surfaces (blattes, poux rouges des volailles et fourmis) et dans les fissures et crevasses (blattes uniquement)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Blattes et fourmis: 7 g/m ² Poux rouges des volailles en traitement préventif et curatif: 50 g/m ² Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<u>Pour les professionnels:</u> Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13 L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium. Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g <u>Pour les non-professionnels:</u> Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium. Emballage incluant une cuillère de mesure: Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement contre les blattes : appliquer sur les surfaces, fissures et crevasses et les chemins des insectes.
- Traitement contre les fourmis : appliquer sur les chemins des fourmis.
- Traitement contre les poux des volailles : appliquer sur les surfaces, et notamment dans les endroits où les poux rouges peuvent se cacher.
 - En préventif, appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m²).
 - En curatif, appliquer sur des surfaces infestées en l'absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m²).
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.
- L'efficacité peut être observée dans un délai de 1-3 semaines.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Poulaillers :

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

Zone industrielle et maisons :

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.

Professionnels :

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

Non professionnels :

- Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Poudrage par versement, traitement en barrière contre les insectes rampants, y compris les fourmis

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	

Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blatella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe) Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur dans les zones industrielles, collectivités et dans les maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage par versement, création d'une barrière
Dose(s) et fréquence(s) d'application	7 g/m (largeur de la barrière 1 – 3 cm) Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boite shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boite shaker en PET de 500 mL-100 g Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Créer une barrière sur les chemins et les sites d'entrée des insectes, et dans les endroits où le produit ne peut pas être facilement enlevé.
- Appliquer à une courte distance sur le sol pour créer une barrière d'une largeur de 1 à 3 cm.
- Remplir le dispositif d'application avec une cuillère doseuse.
- L'efficacité peut être observée dans les 1-3 semaines.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- L'application ne peut être effectuée qu'avec le dispositif de saupoudrage, fourni avec l'emballage. Ne pas appliquer directement à partir du paquet.
- Limiter l'utilisation sur une journée à une barrière de 2 m maximum.
- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement par poudrage des nids et traitement barrière, contre les fourmis

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Dans et autour des maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage, création d'une barrière
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement des nids par saupoudrage: 5 g / nid Traitement en barrière: 7 g / m - largeur de la barrière 1 – 3 cm
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p><u>Pour les professionnels :</u> Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p><u>Pour les non-professionnels :</u> Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD</p>

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit uniquement par temps sec à l'extérieur. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24 heures.
- Pour un nid avec plusieurs entrées, appliquer le produit uniformément sur toutes les entrées.
- Répéter le traitement après 24 h quand le produit a été retiré par les fourmis.
- Ne pas appliquer plus de 3 fois/nid.
- L'efficacité est observée en 1 à 3 semaines.
- Remplir le dispositif d'application avec la cuillère doseuse, ou appliquer pour un traitement en barrière avec la cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur, ou être appliqué directement avec une cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs non professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur fourni avec l'emballage avant application, ou être appliqué directement avec la cuillère doseuse fournie avec l'emballage.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.

Professionnels :

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

Non professionnels :

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	
	InsectoSec Green Range DE powder Ameisenmittel Stop Rampants Anti Rampants Lutte fourmis Insecticide poux rouge Insecticide Poudre terre de diatomée Diaterrants Diatosect P Terre de diatomée Milben Stop Milben & Ungeziefer frei Milben frei Ungeziefer ex Insecticide Rampants Röhnfried Kieselgur Pulver IdaPlus Kieselgur Pulver IdaPlus Kieselgur Vermin Stop Anti-Fourmis poudre de diatomée TERRE DE DIATOMEE SPECIAL RAMPANTS FOURMIS TERRE DE DIATOMEE TERRE DE DIATOME POUDRE INSECTICIDE

TERRE DE DIATOME DOUBLE ACTION INSECTICIDE ET ASSECHANT 2KG
DIATO PX
Rampant Terre de diatomée 3071
Diatomée
Terre de diatomée
ORO Terre de diatomée
K.PRO terre de diatomée
K.PRO VERT terre de diatomée
KAPO terre de diatomée
KAPO VERT terre de diatomée
KAZO Terre de diatomée
STARWAX Terre de diatomée
STARWAX THE FABULOUS Terre de diatomée
Poudre Diatomée
Diatomée P
Terre de diatomée P
ORO Terre de diatomée P
K.PRO terre de diatomée P
KAPO terre de diatomée P
K.PRO VERT terre de diatomée P
KAPO VERT terre de diatomée P
KAZO Terre de diatomée P
STARWAX Terre de diatomée P
STARWAX THE FABULOUS Terre de diatomée P
Parasect SIL
Insecticide Poudre Diatomée
Poudre Fourmis Diatomée
Poudre Poux Rouge Diatomée
Terre de diatomée Insecticide naturel poudre
Terre de diatomée Insecticide poudre
AFOURMI DP
For Bug P
ACTO terre de diatomée poudre
MORTIS terre de diatomée poudre
Subito Terre de diatomée poudre
123 Moustiques Terre de diatomée poudre
Biocanina Terre de diatomée poudre
Windhager Ameisen-Stopp Powder
Ameisenfrei
Ungezieferfrei
Ameisenfrei Pulver
Ungezieferfrei Pulver
Ameisen Stop
Ungeziefer Stop
Sedumin Ameisen Pulver
Sedumin Ungeziefer Pulver
Sedumin Ungezieferfrei
Sedumin Ameisenfrei
Bio-Ja Ameisenfrei
Bio-ja Ameisen Stop
Bio-ja Ungezieferpulver
Bioja Ungezieferfrei
Dehner Ameisenfrei
Degro Ameisenfrei
Dehner Ameisen-Stop
Degro Ameisen-Stop
Dehner Ungezieferfrei
Degro Ungezieferfrei
Poudre Terre de diatomée

	<p>ORO Poudre Terre de diatomée K.PRO poudre terre de diatomée K.PRO VERT poudre terre de diatomée KAPO Poudre terre de diatomée KAPO VERT Poudre terre de diatomée KAZO Poudre Terre de diatomée STARWAX Poudre Terre de diatomée STARWAX THE FABULOUS Poudre Terre de diatomée Dehner Ungeziefer-Stop Degro Ungeziefer-Stop Bio Protect Ameisen-Streupulver Bio Protect Ameisen-Mittel Bio Protect Ungeziefer-Streupulver Bio Protect Ungeziefer-Mittel Grandiol Ameisen-Streupulver Grandiol Ungeziefer-Streupulver VermiNIX powder Nattaro Bug Dust Serpa Diatomée Home & garden crawling insect killer Doff Home & garden crawling insect killer Stop fourmis Poudre contre fourmis Insectes Killer Stop poux rouge Poudre Spéciale Rampants Terre de diatomées Insecticide Barrière fourmis Stop fourmis ECO Barrière fourmis ECO Barrière rampants ECO Halte aux rampants Halte aux fourmis Halte aux poux rouge Stop mite DIATOMACEOUS POWDRE</p>				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	Méta RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96	97

2.2. Types de formulations

WP - poudre mouillable

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers Pulvérisation des surfaces, des fentes et des fissures, des cachettes et des chemins empruntés par les insectes
Méthode(s) d'application	Pulvérisation via un pulvérisateur à dos.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 - 52 g/m ² (250 – 260 mL de produit dilué à 16%)/m ² Fréquence: minimum tous les 7 jours

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sac en PEBD de 2 kg dans une boîte en carton Sceau de 1 kg/5 L, 2 kg/12, 5 L ou 2 kg/13 L en PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 ou 15 kg HDPE dans un sac en papier.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et pendant l'utilisation.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
 - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
 - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble des surfaces d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme, qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.

Poulaillers :

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

Professionnels :

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger le produit de la lumière du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	InsectoSec liquid PRO Antimite Insecticide Liquide Pro terre de diatomée				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96,31

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	Méta RCP 3
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	8,6
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	26,8	29,9

2.2. Types de formulations

AE – Aérosol

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable catégorie 1 Irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 3
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P304+340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clef. P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH 208 - Contient du citral. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation avec une bombe aérosol contre les insectes rampants

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - zones industrielles, collectivités, et maisons privées
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 150 mL (environ 9 -10 g)/m ² Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Aérosol en fer blanc 250-750 mL

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et pendant l'utilisation.
- Appliquer dans les fissures et crevasses et les espaces vides où les insectes peuvent se cacher.
- Appliquer sur les chemins des insectes.
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- En raison du mode d'action lent du produit, la réduction de l'infestation est visible en 1 semaine.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- La durée d'utilisation doit être limitée à 30 minutes maximum.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.
- Éviter le contact avec les yeux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Garder au frais.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	
	InsectoSec-Insektenspray
	Diaterrants spray
	Diatosect A
	Green Range DE aerosol
	Kieselgur Spray
	Röhnfried Kieselgur Spray 400 ml
	IdaPlus Kieselgur Spray 400 ml
	Aérosol Diatomée
	Aérosol Terre de diatomée
	ORO Aérosol Terre de diatomée
	K.PRO Aérosol terre de diatomée
	K.PRO VERT Aérosol terre de diatomée
	KAPO Aérosol terre de diatomée
	KAPO VERT Aérosol terre de diatomée
	KAZO Aérosol Terre de diatomée
	STARWAX Aérosol Terre de diatomée
	STARWAX THE FABULOUS Aérosol Terre de diatomée
	Diatomée AE
	Terre de diatomée AE
	ORO Terre de diatomée AE
	K.PRO terre de diatomée AE
	K.PRO VERT terre de diatomée AE
	KAPO terre de diatomée AE
	KAPO VERT terre de diatomée AE
	KAZO Terre de diatomée AE
	STARWAX Terre de diatomée AE
	STARWAX THE FABULOUS Terre de diatomée AE
	Terre de diatomée Aérosol
	Insectan terre de diatomée aérosol
	Digrain terre de diatomée aérosol
	OUT insect TD

	<p> Biospotix DiatoStop Diato Bug Francodex Terre de Diatomée aerosol DIATO AEX DIATOMACEOUS AEROSOL Aerosol Diatomex Aérosol anti rampants Insecticide Aérosol terre de diatomée Kieselgur Spray 400 ml Diathor terre de diatomée Arsenal terre de diatomée IPC Iotox Rampants Pumafly Diateco Diatokil ACTO terre de diatomée MORTIS terre de diatomée Subito Terre de diatomée aérosol 123 Moustiques Terre de diatomée aérosol Abatout Terre de diatomée aerosol K-Ocide Terre de diatomée aerosol K-Overt Terre de diatomée aerosol Biocanina Terre de diatomée aerosol AB7 Ecogene insecticide terre de diatomée 7 Armor insect control diatomée Vulcano Terre de diatomée Le Fermier terre de diatomée Or Brun PaiZible - insecticide rampants terre de diatomée Windhager Ungezieferfrei Spray Ungeziefer-Stop Aerosol Ungeziefer Stop Spray Ungezieferfrei Spray Sedumin Ungezieferfrei Spray Sedumin Ungeziefer Spray Bio-Ja Ungezieferfrei Spray Bio-Ja Ungeziefer Spray Dehner Ungezieferfrei Spray Degro Ungezieferfrei Spray Dehner Ungeziefer-Stop Spray Degro Ungeziefer-Stop Spray Bio Protect Ameisen-Spray Bio Protect Ungeziefer-Spray Grandiol Ameisen-Spray Grandiol Ungeziefer-Spray VermiNIX spray Serpa Diatomée spray Stop fourmis Insectes Killer Terre de diatomées Insecticide Barrière rampants Stop fourmis ECO Barrière fourmis ECO Barrière rampants ECO Halte aux rampants Halte aux fourmis Stop mite Barrière fourmis </p>
<p>Numéro d'autorisation</p>	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	28,5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

1. Information administrative sur le Méta RCP 4

1.1. Identification du Méta RCP 4

Identification	Méta RCP 4
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	18	22

2.2. Types de formulations

AL - autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées

Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette*. P102 : Tenir hors de portée des enfants*. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation*. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. *Requis pour les usages non-professionnels.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide avec un pulvérisateur à gâchette contre les poux rouges des volailles.

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 250 mL/m ² Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les professionnels : Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL ou 1 L Boite en PEHD 5 L Pour les non-professionnels : Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL, 1 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et entre les utilisations.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- Appliquer 200 pulvérisations par m².

5.2. Mesures de gestion de risque

Poulaillers :

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.

Professionnels :

- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- **Durée d'exposition courte (jusqu'à 30 minutes) :**
 - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- **Durée d'exposition longue :**
 - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

Non professionnels :

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- L'étiquette du produit devra mentionner que le produit contient du Aerosil® R 972 (nano).

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	<p>InsectoSec liquid Anti poux rouge spray Insecticide Liquide terre de diatomée Diaterrants RTU Diatosect S GreenRange DE liquid DIATOMACEOUS PRÊT A L'EMPLOI Terre de Diatomée spray ACTO Terre de diatomée pulvérisation MORTIS Terre de diatomée pulvérisation Subito Terre de diatomée liquide 123 Moustiques Terre de diatomée liquide Biocanina Terre de diatomée spray Windhager Milben-Stopp Spray Milben-Stop Milbenfrei Sedumin Milben-Stop Sedumin Milbenfrei Bio-Ja Milben-Stop Bio-Ja Milbenfrei VermiNIX liquid Insectes Killer Stop poux rouge Terre de diatomées Insecticide Halte aux poux rouge</p>
Numéro d'autorisation	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	20

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 5

1. Information administrative sur le Méta RCP 5

1.1. Identification du Méta RCP 5

Identification	Méta RCP 5
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

2.2. Types de formulations

XX - autre

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette*. P102 : Tenir hors de portée des enfants*. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation*. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels.
------	---

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Ruban adhésif contre les punaises de lit

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Punaise de lit - <i>Cimex lectularius</i> (nymphe et adulte)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur (maisons privées, appartements, hôtels, maisons de retraite, bateaux de croisières, etc ..) Un ruban adhésif doit être apposé sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où des punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes.
Méthode(s) d'application	Ruban adhésif
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi Fréquence: après application, la bande reste efficace jusqu'à 12 mois. Un ruban contient 13 g/m ² de substance active.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bandes de 30 ou 100 mètres enroulés, emballées dans des boîtes en carton.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit est un ruban adhésif prêt à l'emploi qui est appliqué aux endroits où les punaises de lit sont présentes.
- Fixer le ruban adhésif sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où les punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes, créant ainsi une barrière pour les punaises de lit.
- En raison du mode d'action lent du produit, l'efficacité peut être observée après 1 semaine.
- Convient comme mesure d'accompagnement dans le contrôle d'une infestation de punaises de lit :
 - Uniquement pour protéger les lits.
 - Uniquement en cas de faible infestation.
- Il est recommandé que l'identification et le niveau d'infestation des punaises de lit soient effectués par un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- L'efficacité peut être réduite à des températures supérieures à 25°C.

Pour les utilisateurs professionnels uniquement (par exemple, hôtel, maison de retraite, refuge pour sans-abris...) :

- Le produit peut être utilisé dans le cadre d'une stratégie intégrée de lutte antiparasitaire, pour prévenir une infestation potentielle.
- Vérifier régulièrement les zones traitées.
- Vérifier l'infestation avant utilisation. En cas de début d'infestation, un autre produit à effet curatif doit être utilisé.

5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- Se laver les mains après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	InsectoSec tape				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 6

1. Information administrative sur le Méta RCP 6

1.1. Identification du Méta RCP 6

Identification	Méta RCP 6
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 6	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

2. Composition du Méta RCP 6

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

2.2. Types de formulations

WP - poudre mouillable

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 6

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adultes et nymphes)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation par un pulvérisateur à dos.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 g/m ² - 250 mL de produit dilué à 16% Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sac 2 kg PEBD dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L et 2 kg/13 L PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg dans un sac en papier

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et entre les utilisations.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
 - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
 - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble de l'installation d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

5.2. Mesures de gestion de risque

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
- Porter un écran/visière.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.

- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 6

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	InsectoSec S Insecticide poux rouge Insecticide Poudre terre de diatomée Diatosect Pro GreenRange DE powder IdaPlus Kieselgur Pulver Parasect SIL Insecticide Poudre Diatomée Poudre Poux Rouge Diatomée Terre de diatomée Insecticide naturel poudre Terre de diatomée Insecticide poudre VermiNIX Serpa Diatomée Stop poux rouge Halte aux poux rouge Stop mite				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100